

**DECISION N°2024-1947 FIXANT LA COMPOSITION DE LA CDU
(Commission des Usagers)**

La Directrice,

- ✓Vu la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
- ✓Vu le Décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la Commission des Usagers des établissements de santé,
- ✓Vu l'appel à candidature lancé par l'ARS en date du 18/07/2019 dans le cadre du renouvellement des CDU,
- ✓Vu les candidatures et le résultat des votes du CSE, du Conseil de Surveillance et de la CSIRMT.

DECIDE

Article 1

La composition de la Commission des Usagers est arrêtée comme suit :

Président :

- Monsieur Pascal SANDMANN, Directeur des relations avec les usagers

Vice-Présidente :

- Madame Brigitte DAILCROIX, Représentante des usagers titulaire (UFC Que Choisir)

Membres avec voix délibérative :

Médiatrice médical	Madame le Docteur Corinne AGOSTINI
Médiateur non médical	Monsieur Philippe NOCETO
Représentant titulaire de la CME	Monsieur le Docteur Mohammed SALEM
Représentante des usagers titulaire (UFC Que Choisir)	Madame Brigitte DAILCROIX
Représentant des usagers titulaire (France Rein PACAC)	Monsieur Patrick D'ANGIO
Représentant des usagers suppléant (FAF UPAA Les Cannes Blanches)	Monsieur Guy VERNHES
Représentante des usagers suppléante (UNAPEI)	Madame Elisabeth ALLAL
Représentant titulaire du Conseil de Surveillance	Monsieur Patrick D'ANGIO
Représentante titulaire de la CSIRMT	Madame Cristel MIGLIACCIO
Représentante suppléante de la CSIRMT	Madame Martine BRUNA
Représentante titulaire du personnel (CGT)	Madame Marie ROUZAUD
Représentante suppléante du personnel (UNSA)	Madame Sandra MINUTELLO

Membre avec voix consultative :

- Madame Stéphanie MATHIOT REDONDO, Ingénieur qualité

Article 2

La présente décision prend effet au 11 octobre 2024.

La Directrice,

S. LUQUET



Destinataires :

Agence Régionale de Santé PACA
CDU

Diffusion :

Affichage ensemble des services
Site internet

DIRECTION